



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Industrie pharmaceutique

Question écrite n° 3502

Texte de la question

M Michel Terrot attire l'attention de M le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale, porte-parole du Gouvernement, sur la nécessité de rendre plus performante l'industrie du médicament en France qui ne représente d'ailleurs que 3,7 p 100 des dépenses de la sécurité sociale. Il tient à rappeler que cette industrie est une industrie de pointe dont la demande mondiale ne cesse de s'accroître. Il lui expose que la France, quatrième producteur de médicaments, deuxième pays du monde pour la découverte des produits de grande innovation, pourrait voir sa situation encore améliorée si les pouvoirs publics engageaient une action volontariste dans trois directions : 1o l'évolution du prix des médicaments dans le monde depuis 1980 démontre que la liberté des prix en France devient une urgence ; 2o la durée des études sur les médicaments impose une prolongation de la période de protection des brevets ; 3o l'adoption rapide d'un taux unique de remboursement est indispensable. Compte tenu de ces éléments, il lui demande de bien vouloir lui indiquer si le Gouvernement entend prendre prochainement des mesures allant dans ce sens.

Texte de la réponse

Reponse. - Le Gouvernement partage les préoccupations exprimées par l'honorable parlementaire à propos de la situation de l'industrie pharmaceutique française. Aussi a-t-il constitué une mission interministérielle qui aura pour tâche de dresser un constat approfondi des forces et des faiblesses de cette industrie. Cette mission devra également proposer au Gouvernement toutes les mesures jugées souhaitables pour permettre aux laboratoires français d'accroître leur capacité d'innovation, d'augmenter leurs parts de marché et de s'adapter aux évolutions de l'environnement international.

Données clés

Auteur : [M. Terrot Michel](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3502

Rubrique : Pharmacie

Ministère interrogé : solidarité, santé et protection sociale, porte-parole du gouvernement

Ministère attributaire : solidarité, santé et protection sociale, porte-parole du gouvernement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 octobre 1988, page 2797